

Loi Lurel : Nouvelle boîte à outils des acteurs économiques ?

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

15 mars 2013



La frénésie qui s'est emparée des sociétés domviennes en 2009 a mis en lumière l'agacement de la population face à la réduction de son pouvoir d'achat. Le gouvernement répond à la grogne par le bouclier des prix.

La fin de la vie chère, une promesse de campagne et un des grands dossiers du gouvernement Hollande. Portée par le ministre des outre-mer Victorin Lurel, la loi de régulation économique ou loi contre la vie chère est promulguée en novembre 2012 avec une rapidité qui veut prouver la volonté du gouvernement de faire un geste envers ces territoires. Elle a la grande ambition de relancer les économies des différentes régions, en berne depuis plusieurs décennies. Si l'enjeu est de taille, la loi se construit sur de petites révolutions. Du bouclier qualité-prix qui est son premier effet, en passant par la suppression des monopoles, la loi de régulation économique s'attaque une à une aux causes d'une différence de prix avec l'Hexagone de l'ordre de 30 à 50%. Mais la vie chère n'est pas la seule difficulté rencontrée par les territoires d'outre-mer. Pour chacun des trente-cinq points de la loi, l'objectif est de donner un nouveau souffle économique. Plafonnement des tarifs bancaires, des marges et des revenus, révisions des prix dans les secteurs allant de l'alimentation à la téléphonie, extension et renforcement des pouvoirs d'entités comme l'Observatoire des prix... En pratique, la loi contre la vie chère est une véritable boîte à outils pour les différents acteurs économiques. Le développement des outre-mer est remis entre les mains de ceux qui en sont les acteurs.

Bouclier des prix, un baume pour le pouvoir d'achat

mourant des DOM ?

La notion de « pwofitasyon » s'est répandue dans tous les départements d'outremer telle une traînée de poudre. La vie chère provoquait encore en février dernier des émeutes sur l'île de la Réunion. Le président Hollande - qui s'est montré très concerné par les problèmes des terres éloignées - a chargé Victorin Lurel de tenter d'y mettre fin. Naît donc le bouclier des prix, en août, trois mois seulement après l'alternance présidentielle. Son objectif : arriver à faire baisser de façon substantielle, le prix d'une centaine de produits de première nécessité en accord avec les grandes surfaces. Le prix de ce panier type de la ménagère est fixé, après concertation, à 260 euros. En moyenne, c'est une baisse de 10% qui est consentie sur l'ensemble de ces produits. Ces mesures ont été prises après avoir observé, qu'en effet, l'écart des prix entre l'Hexagone et les départements d'Outre-Mer pouvait atteindre 50% voire 70% sur des produits spécifiques. Une situation problématique dans des pays où le chômage des jeunes est presque deux fois plus important qu'en France et le niveau de vie y est généralement plus faible.

Mais qui sont les acteurs des négociations du bouclier des prix?



Alain Plaisir

Mais qui sont les acteurs qui pendant plus de six mois se sont relayés à la table des négociations ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de débat public ? Les questions quant à la mise en place de ce bouclier des prix se succèdent mais les réponses sont très floues, tout du moins en Guadeloupe. A la Réunion, où la question de la vie chère est tout aussi importante, quelques réponses émergent et permettent par rétroaction d'en savoir plus. Là-bas, étaient donc présents autour de la table, les représentants de l'Industrie, de la pêche, de l'agriculture et l'élevage et de la grande distribution.

Toutefois, les discussions ont été rendues difficiles par la quasi incapacité des producteurs locaux de jouer sur leurs marges afin de faire baisser les prix. Tous les espoirs se sont donc reportés sur la grande distribution pour dégager cette liste - affichée en magasin - de 108 produits de première nécessité. En Guadeloupe, les réunions se sont tenues en petit comité, entre le Ministère, la Préfecture, le MEDEF Guadeloupe et les enseignes de la grande distribution. Aucun syndicat n'a été convié. « Ces réunions souffrent d'un total manque de transparence et sans aucun contre-pouvoir. D'ailleurs, dans l'Hexagone, certains élus d'Europe écologie les Verts ont déposé un amendement pour dénoncer ce fait et il a été rejeté par le gouvernement. On nous fourgue un bouclier en carton. » explique Alain Plaisir président du Comité d'initiative pour un projet politique alternatif (CIPPA). La crainte principale réside dans la légitimité des produits présents sur la liste et le risque d'une hausse des prix sur d'autres marques pour rattraper le manque à gagner. Victorin Lurel a expliqué à quel point il est difficile de se concerter tant les avantages et les pré-carrés commerciaux sont importants. L'opacité qui entoure la loi n'aide pas les consommateurs à se sentir protégés par elle. La majorité reste très sceptique et attend des résultats économiques concrets.